

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

LES RENSEIGNEMENTS AUX DÉPUTÉS MINISTÉRIELS

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il fourni aux membres du gouvernement des renseignements confidentiels sur les modifications proposées aux lois sur les droits de succession, afin qu'ils en fassent part à leurs amis?

M. l'Orateur: Ai-je besoin de dire au député que sa question revêt la forme d'un grief ou d'une accusation et qu'elle est donc irrecevable.

LES RENSEIGNEMENTS AUX DÉPUTÉS DE PORTAGE ET DE PROVENCHER

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances peut-il nous dire si des renseignements confidentiels ont été fournis à certains députés à propos de la mesure relative à l'impôt sur les biens transmis par décès?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la résolution, assortie d'une explication complète, a été présentée à la Chambre et au pays. J'ai eu des entretiens avec des membres de mon caucus et de l'opposition afin de connaître leurs idées sur les changements éventuels à la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Le chef de l'opposition a dit que je devrais retirer la mesure en bloc et ne pas avantager les femmes de notre pays. Il semble être misogyne.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'ai simplement demandé si des renseignements confidentiels avaient été fournis à des députés à propos des propositions ou des modifications à la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès?

L'hon. M. Benson: Je ne sais pas au juste ce que veut dire mon honorable ami par «renseignements confidentiels», mais...

Une voix: Que si, vous le savez.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, parmi la masse de courrier que le ministre des Finances a reçu au sujet des modifications aux lois relatives à l'impôt sur les biens transmis par décès, n'y avait-il pas une pétition de l'Association libérale de la circonscription de Wellington le priant de retirer la mesure?

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce genre de question ne saurait être posée maintenant. Ce

serait la porte ouverte à une foule de questions analogues.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ne serait-il pas plus simple pour le ministre de déposer toutes les critiques qu'il a reçues sous forme de lettres, pas à la Chambre bien entendu, car elle en serait encombrée?

L'hon. M. Benson: Je me ferais un plaisir de déposer les félicitations que j'ai reçues, qui sont très nombreuses.

M. Bell: Vous allez recevoir encore plus de lettres quand les gens vont l'apprendre.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il s'il a autorisé les députés de Portage et de Provencher à dire qu'il allait apporter certains changements et qu'il céderait devant certaines objections au bill?

L'hon. M. Benson: Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Lambert: Le ministre entend-il par là que les déclarations de ces députés étaient inexactes?

L'hon. M. Benson: Je ne les ai pas lues.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, vu l'opposition croissante aux changements proposés à l'impôt sur les biens transmis par décès, opposition dont le ministre a sûrement conscience, peut-il nous dire s'il est maintenant disposé à modifier la mesure et à la rendre plus réaliste aux yeux des Canadiens désireux de travailler et de faire des économies?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est litigieuse. Pour poser une question de ce genre, le député devrait attendre de prendre la parole lorsque la Chambre étudiera la mesure législative.

M. Alexander: Puis-je la poser d'une autre façon, monsieur l'Orateur? Vu les nombreuses instances présentées au ministre dans des lettres, et les déclarations de cet après-midi, nous dirait-il s'il est disposé à modifier le projet de loi concernant l'impôt sur les biens transmis par décès?

L'hon. M. Benson: La mesure législative sera présentée demain et mon honorable ami aura alors une juste idée de sa teneur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale à la Chambre que d'autres députés aimeraient poser des questions. Il y a déjà eu bon nombre de questions supplémentaires à ce sujet, mais j'autoriserai le député d'Edmonton-Ouest à en poser une autre.